

# AGPB contact

Le journal d'information de l'Association  
générale des producteurs de blé et autres céréales

N° 5 juin-juillet 1998

## Rebond

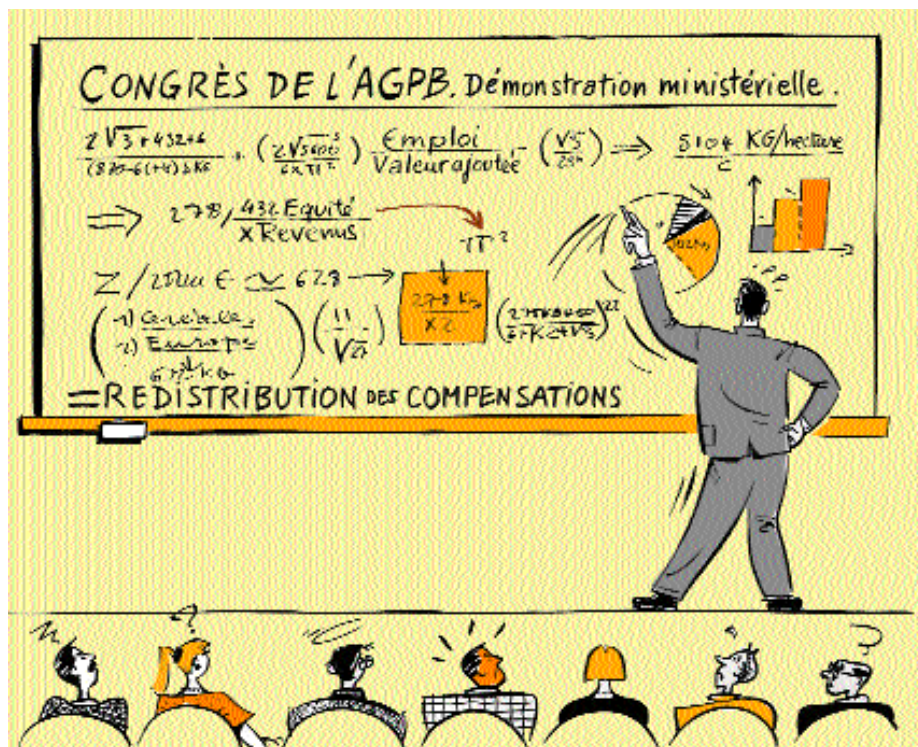
### Allégeance

La Commission européenne se comporte de façon responsable en fixant ses subventions à l'exportation bien en deçà de ses engagements devant l'OMC\*. Ainsi parlait récemment M. Fischler, le Commissaire européen à l'Agriculture, durant un voyage officiel au Canada. Les propos de M. Fischler ne sont pas seulement l'aveu que l'Europe néglige les intérêts de ses producteurs sur le marché mondial des céréales. Tenus devant des concurrents, ils valent acte d'allégeance. Pour les rassurer encore plus, il ne manquait plus que de procéder à un relèvement de notre taux de jachère obligatoire.

C'est maintenant chose faite!

\*Ex-GATT.

LA RÉDACTION



## TENDANCES

# Toujours les mêmes pseudo-vérités

Ambiance houleuse au récent Congrès de l'AGPB lors de l'intervention du ministre.

**m**onsieur Le Pensec l'a réaffirmé au Congrès de l'AGPB le 11 juin. Il faut, selon lui, légitimer les aides à l'agriculture, car l'opinion publique ne les accepterait plus

désormais que liées davantage à la création d'emplois, au maintien de l'équilibre du territoire et à des pratiques respectueuses de l'environnement.

L'opinion publique a bon dos. N'a-t-elle pas toujours admis d'aider les chantiers navals et Airbus face à des concurrents qui ven-

Suite page 2



Suite de la page 1

daient à perte ? Tout dépend de l'information qu'elle reçoit, l'opinion publique. Or, s'agissant de politique céréalière, elle entend régulièrement les mêmes pseudo-vérités : les compensations incitent à l'agrandissement ; ceux qui les perçoivent, les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux, emploient très peu de gens, créent peu de valeur ajoutée et, enfin, ils intensifient trop, utilisent trop d'eau, etc.

**Il faut dire ce qu'il en est.**

Sur l'agrandissement : il s'est accéléré en France dès 1989, donc avant la réforme de la PAC, sous l'effet des mesures de prétraitement demandées par la profession agricole, et

son rythme a plutôt ralenti depuis 1993-1994 ; ce n'est d'ailleurs pas dans les régions céréalières qu'il a été le plus fort. Sur l'emploi et la valeur ajoutée : les compensations permettent aux activités d'aval de bénéficier d'une matière première à moindre prix ; c'est donc source d'activités, c'est-à-dire de valeur ajoutée et d'emploi, comme l'illustre l'évolution du secteur avicole en France depuis 1992. Sur l'intensification : chacun de nos concitoyens sait que ce n'est pas l'usage de fertilisants ou de médicaments qui est dangereux, mais leur excès.

Tout cela serait facilement compréhensible si le ministère voulait bien le dire. Mais son but n'est pas tant d'expliquer la légitimité des compensations que d'essayer de légitimer leur redistribution dans d'autres secteurs que les grandes cultures. Le Congrès de l'AGPB n'a pas été dupe et la salle l'a fait savoir à sa manière au ministre.

## ENQUÊTE

# La "patate chaude" des produits défectueux

**D**epuis le 21 mai 1998, une loi française rend les agriculteurs a priori responsables ou coresponsables des dommages causés aux utilisateurs ou consommateurs de produits agricoles et alimentaires défectueux. En cas de dommage, dû au défaut d'un produit incorporé dans un autre, le producteur et le transformateur sont solidairement responsables. Cette loi découle d'une directive européenne de 1985.

Jusqu'alors, il fallait prouver que l'agriculteur avait une responsabilité dans le dommage. Désormais, même si un produit "se gâte" entre la sortie de la ferme et sa mise à disposition, éventuellement transformé, à l'utilisateur ou au consommateur, l'agriculteur peut être amené à rendre des comptes. Sa responsabilité ne pourra être écartée que s'il prouve l'absence de défaut au moment où il a mis le produit en circulation. Ou, encore, s'il établit que l'état des connaissances

scientifiques et techniques ne permettait pas de déceler le défaut.

Les conséquences de cette loi sont difficilement mesurables. En Autriche, où un tel dispositif existe depuis dix ans, il n'y a eu aucun contentieux en matière de cultures végétales.

Mais, jusqu'à présent, une fois les céréales collectées, les livreurs étaient rarement identifiables. Or les choses changent.

La traçabilité a, d'ores et déjà, commencé à prendre corps dans notre secteur. En témoigne, en particulier, la situation dans la filière orge de brasserie, où l'on est tout à fait capable de remonter du silo au producteur.

La nouvelle loi permettant la mise en cause solidaire de tous les acteurs de la filière, où que soient les responsabilités réelles, chacun aura probablement à cœur de se protéger. D'où la perspective d'analyses plus fréquentes et renforcées lors des changements de main du produit. Et la nécessité, peut-être, d'étudier des mécanismes d'assurance-responsabilité adaptés.

## Actions

### Des silos améliorés pour une commercialisation différenciée

Unigrains, l'établissement financier des céréaliers, est prêt à mobiliser environ 300 millions de francs pour aider les coopératives et les négoceurs en grains à renforcer

leurs équipements de classement, de conservation et de contrôle des céréales. L'annonce en a été faite le 11 juin par le président de l'AGPB. L'objectif est de faciliter la commercialisation différenciée de céréales présentant des qualités spécifiques, afin de mieux valoriser la production. L'adaptation des silos va, en effet, de pair avec les procédures de contractualisation, de traçabilité, de certification, voire de labellisation dans lesquelles sont de plus en plus impliqués les producteurs.

Unigrains/T. Derigny





Francis Capelle,  
administrateur de l'AGPB.

### Francis Capelle, qu'est-ce qui vous a incité à participer à cette émission\* ?

**Francis Capelle :** Les gens de Capital avaient refusé la proposition de l'AGPB d'aller chez des agriculteurs plus représentatifs de la profession céréalière que moi. Compte tenu de ma taille d'exploitation et de mes 40 % de surface en cultures industrielles et légumières sous irrigation, je ne suis qu'à demi céréalière. Le profil qu'ils cherchaient, c'était à la limite un exploitant de 1 000 hectares vendant son blé sur le marché à terme de Chicago et équipé d'un GPS ! Ils ont fini par me solliciter et les responsables céréalières à qui j'ai demandé leur avis m'ont convaincu, malgré ma méfiance, qu'il valait mieux participer au débat qu'en être absent. Il m'a semblé, en tant qu'administrateur de l'AGPB, que je pouvais essayer de faire passer certains messages.

### Comment s'est passé le tournage ? Avez-vous pu visionner le reportage avant sa diffusion ?

**F. C. :** Pendant trois jours, nous avons enregistré plus de 20 cassettes de 35 minutes. De cela, ont été extraites 15 à 20 minutes de diffusion, sans que j'ai pu vérifier quoi que ce soit. On toucherait là, paraît-il, à la déontologie du métier du journaliste. Or c'est pourtant bien de soi qu'il s'agit.

Au bout du compte, on s'aperçoit que l'on a fourni un lexique, des mots et des images à partir desquels le réalisateur raconte l'histoire qu'il

## Interview

# Zoom sur l'émission " Les seigneurs de la terre "

Filmé et interviewé pour l'émission de télévision "Capital-Les seigneurs de la terre", diffusée le 17 mai dernier, Francis Capelle, administrateur de l'AGPB, raconte.

a en tête a priori. Dans mon cas, pas de trace au final de ce que j'ai dit des aides américaines qui légitiment les nôtres. Rien non plus sur la distinction entre résultat d'entreprise et revenu disponible, malgré mes longues explications, ni sur l'effort fait pour respecter l'environnement. Je passe sur les commentaires malhonnêtes à propos du Crédit agricole et autres...

### Enfin, quel est votre jugement sur l'émission ?

**F. C. :** En premier lieu, les journalistes sont décidément tendancieux. Même s'ils travaillaient pour Capital, ceux-là ont davantage montré et commenté selon leurs sensations et selon leurs préjugés qu'ils n'ont cherché à faire ressortir la réalité économique. Du coup, on était au bord du virtuel, dans un univers de mots et d'images ayant l'apparence de la réalité, mais ne la reflétant pas. De nombreux céréalières en ont été aussi irrités que moi, je le sais. Malgré tout, je suis réconforté par ce que j'ai entendu des réactions du public non agricole, qu'elles soient

venues d'amis sûrs, capables de me livrer leur sentiment sans flagornerie, ou qu'elles m'aient été communiquées spontanément.

Et il s'avère que mes collègues céréalières d'autres régions ont entendu des réactions identiques. Il en ressort que le reportage a véhiculé une image d'efficacité, de dynamisme, d'aptitude à l'innovation et à la rentabilité de notre secteur, comme je le souhaitais. Le public de Capital a donc jugé sur pièce, il a fait le tri entre le cœur du reportage – mon témoignage – et le commentaire. Cela corrobore les sondages montrant la défiance de l'opinion envers les journalistes, en général, et ceux de télévision, en particulier.

Finalement, je crois qu'il faut persister dans ce genre d'exercice, mais en recherchant ce que pourrait être un rapport de force qui nous permette de contrôler les "copiés-collés" des journalistes ou d'essayer de faire du direct, exercice plus difficile mais plus sûr.

\* Audience mesurée :  
5 millions de téléspectateurs.

## Livres

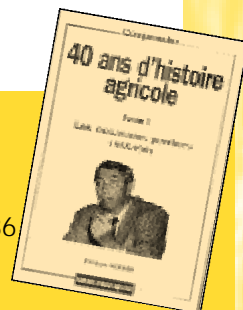
### Vient de paraître... 40 Ans d'histoire agricole

Tome 1 : Les Occasions perdues, par Philippe Neeser.

Philippe Neeser – qui a été président de l'AGPB de 1974 à 1986 et qui a exercé de nombreuses autres responsabilités professionnelles – publie le premier tome d'une chronique sur les événements qui ont marqué l'histoire de l'agriculture de 1955 à 1993. Témoin, mais

aussi acteur de la grande mutation du monde agricole avec ses formidables avancées techniques et économiques, il analyse la difficulté de mettre en œuvre des réformes dans une société bloquée. Le second tome, couvrant les années 1981 à 1993, paraîtra en septembre prochain.

400 pages, éditions France Agricole, dans la collection « Comprendre ». Prix : 202 F + 22 F (frais de port). Paiement à la commande au 8, cité Paradis – 75493 Paris Cedex 10.



# Gloutons en céréales, les PECO !

Selon Bruxelles, les pays d'Europe de l'Est (PECO) resteraient fortement utilisateurs de céréales en 2005 et apporteraient donc peu d'excédents à une Europe élargie. Commentaires.

**1** Les utilisations intérieures de céréales des PECO – alimentations humaine et animale, utilisations non-alimentaires – frôlent les records.

Selon les prévisions de Bruxelles, les utilisations intérieures de céréales des dix PECO\* candidats à l'Union européenne s'élèveraient en 2005 à 847 kg par habitant, contre 468 kg pour les Quinze. Pratiquement autant que les États-Unis qui, eux, ont une forte production d'éthanol et d'isoglucose. Avec de telles utilisations intérieures et compte tenu d'une augmentation relativement lente de leur production, les pays des PECO ne seraient excédentaires que de 5,7 millions de tonnes en 2005, soit 5 % de leur production contre 15 % actuellement dans l'UE (30 Mt), malgré la jachère.

**2** Les PECO ont toujours connu un haut niveau d'utilisation intérieure de céréales, pour plusieurs raisons.

Les céréales sont bien plus utilisées en alimentation animale dans les PECO que chez les Quinze. D'abord, il n'y a guère de production et d'importation d'oléagineux dans ces pays. Aussi le taux d'incorporation de céréales dans les aliments composés y est-il plus élevé que dans l'UE. En outre, l'alimentation à la

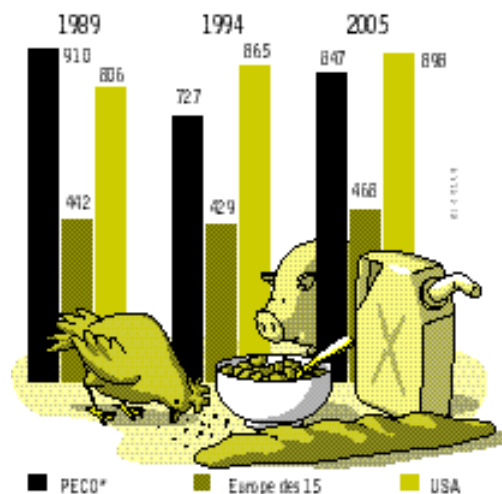
ferme – très céréalière – est fortement répandue. À cela s'ajoutent des indices de transformation médiocres, comparativement aux États-Unis où les céréales dominent également l'alimentation animale.

Quant aux autres utilisations intérieures, il y a davantage de consommation humaine de produits à base de farine que dans l'UE, probablement en compensation d'une moindre disponibilité de légumes. Enfin, il faut compter avec des phénomènes tels que les pertes au stockage, voire les détournements de marchandises.

**3** Si les 100 millions d'habitants des PECO "utilisaient" 100 kg de moins de céréales par tête d'habitant, il y aurait immédiatement 10 Mt de plus d'excédent.

Une percée du soja en Europe de l'Est, ainsi qu'une amélioration des indices de consommation des animaux, iraient en ce sens. L'adhésion à l'UE et, même déjà, la restructuration de l'agriculture des PECO en vue de cette adhésion, risquent aussi de faire reculer leur élevage, peu compétitif. S'il devait en être ainsi, l'Europe élargie aux PECO serait plus excédentaire en céréales et plus contrainte d'être en phase avec le cours mondial, compte tenu des restrictions aux subventions à l'export.

Utilisations intérieures (en kg/habitant) de céréales dans les PECO, l'UE et les USA.



\* PECO : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Roumanie.

## À votre écoute

M. ROUSSEL, des Yvelines : l'Asie est présentée comme une région de plus en plus importatrice de céréales. La crise financière qui la secoue n'entame-t-elle pas cette perspective ?

Aujourd'hui, les pays touchés par cette crise sont essentiellement la Thaïlande, la Corée du Sud, l'Indonésie, les Philippines et la Malaisie, et ils représentent une population de 465 millions d'habitants. Leurs importations de céréales fourragères sont en régression, car la diminution du pouvoir d'achat a fait baisser la consommation de viande. D'après le Conseil international des céréales, cette situation devrait contribuer à ce que la consommation mondiale de céréales secondaires cesse de progresser durant la campagne 1998-1999 et se stabilise à 900 millions de tonnes. En revanche, la consommation mondiale de blé ne serait pas affectée. D'après les prévisions, elle augmenterait de 2 % (de 587 à 599 Mt). Selon les études prospectives américaines sur les marchés agricoles, la croissance économique – et, avec elle, le pouvoir d'achat – devrait revenir, en l'an 2000, dans les pays d'Asie touchés par la crise.